

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1913

Artikel: "Too big to fail" : il est urgent de ne pas attendre
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelques tâches publiques essentielles que l'Etat se doit de financer par l'impôt. Et c'est pourquoi la redevance radio TV est devenue un impôt, mais un impôt par tête et donc injuste, même si les plus défavorisés en sont exemptés. La logique voudrait donc que l'on finance la SSR par le budget de l'Etat et l'impôt, comme toutes les autres dépenses de la Confédération (DP 1847⁶).

Or on s'y refuse car on craint que les politiciens, le Parlement, interviennent sur la marche de l'entreprise, limitent son indépendance politique et surtout sa liberté d'expression et de création.

C'est d'ailleurs pourquoi aujourd'hui c'est le Conseil fédéral, et non le Parlement, qui fixe le montant de la redevance et donc des moyens dont dispose la SSR.

Rien n'empêcherait pourtant demain que la loi lui donne la compétence de fixer seul le montant à inscrire au budget, voire au besoin de fixer un montant, indexé, dans la loi. Le budget de la Confédération, avec un bénéfice de 3,6 milliards en 2010, est parfaitement à même de supporter cette dépense supplémentaire – 1,3 milliard environ, sans qu'il faille, comme l'évoque le rapport du Conseil

fédéral, augmenter les impôts.

Il est clair en tout cas que le désir malsain de démanteler la SSR (DP 1912⁷) trouvera de nombreux appuis dans une population excédée par l'augmentation des multiples taxes qui frappent les ménages et qui ne comprend plus ce qu'elle paie et pourquoi elle le paie. Alors qu'au Parlement, et les récents débats l'ont montré, il reste une large majorité⁸ consciente de l'importance pour l'avenir de notre pays d'une radio et d'une télévision indépendantes et solides.

«Too big to fail»: il est urgent de ne pas attendre

Jean-Daniel Delley • 29 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17594>

Si le Parlement traîne les pieds face aux banques, le Conseil fédéral doit prendre ses responsabilités

UBS fait de la résistance. Son patron a déjà évoqué la possibilité pour la banque d'émigrer au cas où les exigences légales helvétiques seraient plus dures que celles d'autres places financières. Il juge trop élevé et trop coûteux le niveau des fonds propres envisagé par le projet du Conseil fédéral. UBS ne semble pas décidée à se séparer de sa banque d'investissement, une activité qui mobilise près de la moitié de son capital – 80% en 2013 à cause des nouvelles règles –, qui lui a fait perdre de l'argent et qui l'a conduite au bord de l'abîme en 2008. Le départ de Marcel Ospel n'a pas mis fin à son rêve mégalomane de figurer dans la cour des grands de la banque intégrée.

Les règles que le Parlement doit prochainement entériner se situent pourtant à l'extrême limite inférieure du souhaitable (DP 1896¹⁰). Si elles sont plus sévères que ne le préconise la Banque des règlements internationaux, c'est parce qu'en Suisse le secteur bancaire est plus important que

partout ailleurs par rapport à la taille du pays. Les bilans cumulés d'UBS et de Credit Suisse représentent encore plus de quatre fois le PIB helvétique et plus de la moitié du total de tous les bilans bancaires du pays. C'est dire que la faillite de l'un ou l'autre de ces deux géants se révélerait catastrophique pour l'économie nationale. D'où l'intervention massive des pouvoirs publics en 2008 pour se porter au secours d'une UBS en défaut de solvabilité: qui aurait pris la responsabilité de laisser en plan des dizaines de milliers de PME, incapables de régler leurs factures et de payer leurs salariés? Voilà pourquoi la Suisse n'a pas à s'aligner¹¹ sur le niveau des règles adoptées par d'autres Etats. La solidité ainsi établie des banques helvétiques assurera leur compétitivité.

A l'avenir, ces banques d'importance systémique ne doivent plus pouvoir compter sur ce recours à l'aide publique. Une aide qui fonctionne comme une assurance les incitant à prendre trop de risques et leur assure un avantage concurrentiel indu. Il faut donc les contraindre à se sortir seules d'affaire en adaptant le niveau de leurs fonds propres à leur importance financière.

La Suisse n'a d'ailleurs que trop tardé. Hans-Rudolf Merz a mis plus d'une année après l'éclatement de la crise pour mandater le groupe d'experts à l'origine de l'actuel projet de réglementation. Eveline Widmer-Schlumpf, consciente de l'urgence de la situation, a très rapidement conduit la procédure habituelle de consultation et transmis le projet au Parlement. Ce dernier va-t-il comprendre la nécessité de légiférer rapidement ou se déchirer sur tel ou tel point? Si les députés font traîner le dossier, reste au Conseil fédéral à appliquer la loi. En effet, la loi fédérale sur les banques donne compétence au gouvernement¹² de fixer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités en fonction du genre d'activité et des risques. Et la FINMA, l'organe de surveillance, peut renforcer ces exigences dans des cas particuliers.

Les moyens juridiques actuels sont donc suffisants pour agir. Encore faut-il que la volonté politique soit au rendez-vous. Il serait paradoxal que, pour sauver UBS, la Confédération soit allée à la limite du juridiquement acceptable et qu'elle hésite à utiliser ses compétences pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise.